

## POLITIQUE DE L'AVIS MUNICIPAL

La Municipalité de Sainte-Croix offre l'opportunité aux organismes communautaires, associations ou comités sociaux, culturels, sportifs ou de loisirs de la Municipalité d'informer la collectivité de leurs activités, rencontres ou réunions en publiant des articles dans l'Avis Municipal.

Ce service est gratuit mais certaines exigences sont nécessaires afin d'assurer un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de l'Avis Municipal, d'où les critères suivants à respecter. **Pour être admissibles, les textes soumis devront être courts, précis et d'intérêt public.**

1. La **date limite de tombée** pour remettre un article **sera indiquée sur la page couverture de chaque édition de l'Avis Municipal (sauf avis contraire, ce sera le dernier vendredi du mois)**. Tous les articles reçus après cette date ne pourront être publiés dans le numéro courant. Il est donc de la responsabilité de chaque organisme et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier leur plan de communication.
2. Dans la mesure du possible, **le bulletin municipal sera publié mensuellement à raison de plus ou moins dix (10) éditions annuellement** (possibilité de relâche durant l'été).
3. Aucune **publicité de nature commerciale** n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La Municipalité se réserve **le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de modifier, ajuster ou refuser tout article non-conforme à la présente politique.**
5. Les critères exigés concernant la rédaction des articles à nous transmettre sont les suivants :
  - Fichier numérique
  - Texte en format Word
  - Polices utilisées: Arial, Courier ou Times New Roman
  - Majuscules, caractère gras, italiques et soulignement seront utilisés pour mettre en évidence les titres, des phrases ou des mots importants.
  - S'il y a des photos, ne pas les insérer dans le texte; identifier au bas de la page le nom des fichiers photos à insérer et une courte référence sur leurs liens dans le texte. Faire suivre les fichiers photos avec le fichier texte.

Faire parvenir vos articles à : **[sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca](mailto:sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca)**